



# CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE

## TRANSPORT NON TERRESTRE

L'identité du ou des transporteurs susceptibles d'assurer les transports au cours du séjour/voyage est indiqué sur la fiche technique du voyage. En cas de modification après votre inscription, **Guides06 Accompagnement** s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès qu'il en aura connaissance, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aériens.

Les horaires et les types de transport mentionnés sont communiqués par les transporteurs à titre indicatif et sous réserve de modifications. Les horaires, les éventuelles escales et les moyens de transport prévus seront communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais resteront toutefois susceptibles de modifications. En effet, tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires mais aussi les itinéraires ainsi que les gares, les ports et les aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques extérieurs à **Guides06 Accompagnement**. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, des escales supplémentaires ou plus longues, des changements d'appareils, des modifications de parcours. Le participant doit se rendre disponible la veille et deux jours après la date prévue de fin de séjour/voyage afin de s'adapter au mieux à ces aléas de transports extérieurs à **Guides06 Accompagnement**. **Guides06 Accompagnement** s'engage à contacter par tous moyens la participant dès qu'elle aura pris connaissance de telles modifications qui ne peuvent constituer un motif d'annulation sans frais.

### 1. Transport aérien

Le transport aérien est soumis à des impératifs d'exploitation et de sécurité qui peuvent causer des retards indépendants de **Guides06 Accompagnement**, qui conseille à son participant de prévoir des temps de connexions suffisants pour ses correspondances éventuelles, ainsi que d'éviter tout engagement la veille du départ, le lendemain et le surlendemain de la date de retour prévue pour ses séjours/voyages aller et retour.

**Guides06 Accompagnement** fait appel à différents transporteurs qui conservent à l'égard des voyageurs leurs propres responsabilités. Conformément à l'article L. 211-17 du Code du Tourisme, la responsabilité de **Guides06 Accompagnement** est limitée aux dédommagements prévus par les conventions internationales applicables en matière de transport, en cas de dommages et accidents pouvant survenir aux participants, à leurs animaux et à leurs bagages enregistrés, pendant la durée du vol ou pendant les opérations d'embarquement, de débarquement ou au cours de la période durant laquelle le transporteur avait la garde des bagages enregistrés.

Les vols peuvent être effectués sans escale ou comporter une ou plusieurs escales. Il s'agit alors du même vol identifié par un même numéro de vol. Il peut arriver que les compagnies aériennes travaillant en alliance (partage de code ou code-share) émettrices du billet, fasse opérer le vol par une autre compagnie faisant partie de cette même alliance.

Tout vol peut intervenir à n'importe quelle heure du jour prévu et peut impliquer de se présenter à l'aéroport quelques heures avant le commencement de ce jour et au maximum 3h avant.



Si le voyageur manque son avion, pour tout motif extérieur à Guides06 Accompagnement, le billet d'avion transport aller et/ou retour sera annulé par la compagnie aérienne. Le voyageur devra alors acheter un ou plusieurs titres de transport à ses frais sans solliciter de participation financière de **Guides06 Accompagnement**. Sur simple demande téléphonique de la part du voyageur, **Guides06 Accompagnement** peut se charger de la réservation.

**Prix du transport aérien** : Les prix sont calculés sur la base de tarifs aériens réservés en fonction d'un prix de référence dans une classe de réservation spécifique. Il est possible qu'au moment de la réservation que la classe de référence ne soit plus disponible. Nous vous proposerons alors, une offre en fonction des places disponibles. Dans ce cas le prix peut être différent ce qui impliquera un supplément tarifaire.

## 2. Pré et post acheminements

Si l'acheteur organise lui-même son pré et/ou post acheminement, **Guides06 Accompagnement** conseille vivement à l'acheteur de réserver des titres de transport modifiables et remboursables pour parer à toute perte financière consécutive à une modification ou à une annulation ou un retard des vols internationaux.

## 3. Informations avant le départ

**Guides06 Accompagnement** conseille à l'acheteur de consulter régulièrement ses courriers électroniques ou son téléphone portable afin d'être averti dans le cas de modification ou d'annulation de son voyage forfaitaire ou son vol. L'acheteur doit signaler au organisateur tout changement d'adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone.

**Non-présentation au départ** : Si l'acheteur ne se présente pas au départ, à l'enregistrement ou à la première prestation aux heures et aux lieux mentionnés dans ses documents de voyage ou si le participant se trouve dans l'impossibilité de participer au voyage (défaut de présentation des documents nécessaires convenus, tels que passeport, visa, certificat de vaccination, ou autres causes...) en l'absence de faute de **Guides06 Accompagnement**, le voyage non-effectué en tout ou partie ne sera en aucun cas remboursé, à quelque titre que ce soit.

En cas de non-réalisation de la prestation de transport réservée par le fait du participant, pour tout motif extérieur à **Guides06 Accompagnement**, le billet de transport aller et/ou retour sera annulé par le transporteur. Le participant devra alors, pour pouvoir réaliser le déplacement nécessaire à la poursuite du voyage, acheter à ses frais un ou plusieurs titres de transport.

**Guides06 Accompagnement** ne pourrait être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement de l'acheteur au lieu de départ du voyage aérien à forfait occasionné par un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par **Guides06 Accompagnement** même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. **Guides06 Accompagnement** met tout en œuvre pour proposer à l'acheteur des assurances couvrant ce risque.

Ainsi en cas de non-présentation au départ, le participant a pour consigne de se rapprocher rapidement des services de **Guides06 Accompagnement** s'il souhaite tenter de conserver le vol retour. Cette décision restant toutefois à la discrétion du transporteur aérien.



## 4. Responsabilité en cours de transport aérien

**Changement d'itinéraire, de gare, port et/ou d'aéroport :** Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques ou de grèves extérieures à **Guides06 Accompagnement**. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

**Retard / annulation des prestations de transport :** En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, il est recommandé au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage...) et de solliciter du transporteur tout justificatif écrit.

Dans le cas où le(s) voyageur(s) décide(nt) de renoncer au voyage avant la date de départ en raison de la survenance des modifications ci-dessus énoncées alors qu'elles n'affectent pas l'un des éléments essentiels du voyage, il lui/leur sera facturé les frais d'annulation/résolution mentionnés dans les présentes conditions.

## 5. Bagages

**Bagages enregistrés :** chaque compagnie aérienne a sa propre politique en matière de franchise de bagages.

Le plus souvent le poids maximum admis pour les bagages enregistrés est de 20 kilos par passager.

Ils doivent porter une étiquette comportant vos coordonnées complètes.

La franchise autorisée figure sur le billet d'avion émis en votre faveur. Tout dépassement de poids est susceptible d'être taxé au moment du départ. Tout excédent de bagages est à la charge exclusive du passager. Durant le transport, le transporteur aérien est seul responsable des bagages en soute que vous lui confiez.

En cas de constat de retard, de perte ou de détérioration de tout ou partie de vos bagages, le participant devra immédiatement faire une déclaration écrite de retard, de perte ou de détérioration et l'adresser au transporteur. Si vous avez souscrit le contrat d'assurance par notre intermédiaire ou non, il vous appartient d'effectuer vous-même la déclaration auprès de l'assureur.

**Bagages en cabine :** chaque compagnie a sa propre politique en ce qui concerne l'acceptation des bagages non enregistrés en soute. D'une manière générale un seul bagage est autorisé en cabine. Il doit être d'un poids inférieur à 5 kg et le total de ses trois dimensions (L – l – h) ne doit pas dépasser 115 cm.

Durant le transport, les bagages à main demeurent en permanence sous la propre responsabilité des voyageurs.

**Guides06 Accompagnement** ne saurait être tenu pour responsable de la confiscation ou de la destruction d'objets jugés dangereux par les services de sécurité aéroportuaires ou du non-embarquement de vos bagages à ce titre.



**Valeurs et bagages :** il est conseillé au participant d'éviter d'emporter avec des objets de valeur tels que bijoux, montres de valeur, ordinateurs portables, etc. et de respecter les conditions de transport de la compagnie. Dans le cas contraire, il est conseillé également de souscrire une assurance spécifique couvrant la valeur des objets de valeur (déclaration spéciale d'intérêt). **Guides06 Accompagnement** ne pourra pas être tenu pour responsable des pertes ou des valeurs non déposées dans les coffres mis à la disposition de voyageurs dans les hôtels.

## 6. Affrètement bateau

### Modalités de réservation spécifiques

Pour réserver un séjour comprenant un affrètement de bateau, un acompte de 50% **non remboursable** sera demandé jusqu'à 90 jours précédant la date du départ du séjour/voyage. A moins de 90 jours, le solde total du prix total.

### Modification du contrat

Si, avant le départ, **Guides06 Accompagnement** est contraint d'effectuer une modification du contrat :

- **En cas de modification mineure de l'hébergement :** **Guides06 Accompagnement** informe le participant de manière claire. Le participant ne peut toutefois refuser cette modification, sauf à considérer qu'il s'agisse d'une annulation de son fait, laquelle entraînera le paiement de pénalités décrites ci-après.

- **En cas de modification majeure :** **Guides06 Accompagnement** avertira le participant le plus rapidement possible et proposera au participant le choix entre la résiliation avec remboursement sans frais du contrat et sous 14 jours ou l'acceptation des modifications (modification du séjour/voyage ou voyage de substitution).

*Exemple de modification mineure : changement d'un bateau par un autre disposant de caractéristiques similaires.*

*Exemple de modification majeure : changement du type d'hébergement sur bateau pour un hébergement en dur.*

### Annulation du contrat

En plus des frais liés au transport de l'article 11, en cas d'annulation du fait du participant, **Guides06 Accompagnement** sera en droit d'effectuer les retenues suivantes sur la totalité du prix du séjour/voyage :

Date de l'annulation	Frais d'annulation
<b>Jusqu'à 91 jours du départ</b>	<b>50 % du prix du voyage</b>
<b>De 90 à 31 jours du départ</b>	<b>90 % du prix du voyage</b>
<b>Moins de 30 jours du départ</b>	<b>100 % du prix du voyage</b>

La non-présentation au rendez-vous le jour du départ pour quelque raison que ce soit n'ouvre droit à aucun remboursement. Tout séjour/voyage interrompu ou abrégé du fait du participant pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

### Responsabilité

Guides06 Accompagnement, 248 route de Salèse, 06450 Saint-Martin-Vésubie / 06 30 92 44 72 – [contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com) / [www.guides06.com](http://www.guides06.com)  
SIRET 530 970 599 00029 – TVA Intracomm : FR22530970599 – code APE : 9319Z Immatriculation Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours APRIAM IM 073.100023 – ATOUT France 79/81 rue de Clichy 75009 Paris – Garantie financière : Groupama assurance crédit et caution – 5 rue du Centre 93199 Noisy le Grand tel : 33 (0)1.49.31.31.31 – [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr) – Responsabilité Civile et Professionnelle : Allianz IARD – police 64630405 -1 cours Michelet/CS 30051/ 92076 Paris La Défense Cedex

V4 du 09/05/2026



Le participant s'engage à détenir une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des activités réalisées, des zones visitées et la navigation.

**Guides06 Accompagnement** est responsable de plein droit de la bonne exécution des prestations prévues au contrat. **Guides06 Accompagnement** pourra toutefois s'exonérer de responsabilité si le dommage est imputable au participant, à des circonstances exceptionnelles et inévitables ou encore à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat.

*Exemples de circonstances exceptionnelles et inévitables : tempête, collision du bateau avec un élément extérieur, rapatriement en raison de fermeture de frontières, skipper qui tombe brutalement malade ou victime d'un accident...*

Le participant s'engage par ailleurs à ne présenter aucune contre-indication à la navigation et aux activités prévues au programme. En cas de doute, le participant s'engage à consulter son médecin préalablement à son inscription.

Le participant confirme avoir pris connaissance de la fiche technique (en annexe) et des règles à bord, ainsi que lors des activités, et les accepter sans réserve. Toute personne ne respectant pas les règles édictées ainsi que les règles de bienséance et de sécurité pourra être exclu du séjour/voyage sans prétendre à aucun remboursement.

**Guides06 Accompagnement, 248 route de Salèse, 06450 Saint-Martin Vésubie**  
**06 30 92 44 72 – [contact@guides06.com](mailto:contact@guides06.com) / [www.guides06.com](http://www.guides06.com)**  
**N° SIRET 530 970 599 00029 – TVA Intracomm : FR22530970599 – code APE : 9319Z**

**Immatriculation Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours APRIAM IM 073.100023 – ATOUT France 79/81 rue de Clichy 75009 Paris**

**Garantie financière : Groupama assurance crédit et caution – 5 rue du Centre 93199 Noisy le Grand tel : 33 (0)1.49.31.31.31 – [caution@groupama-ac.fr](mailto:caution@groupama-ac.fr)**

**Responsabilité Civile et Professionnelle : Allianz IARD – police 64630405 -1 cours Michelet/CS 30051/ 92076 Paris La Défense Cedex**

*Mise à jour le 09 mai 2026*